

**CR CONFERENCE SOCIETE ARCHEOLOGIE ET HISTOIRE MANCHE-GRANVILLE. MERCREDI 7 OCTOBRE 2020-AGORA-GRANVILLE.17 H. ANNICK PERROT : « ET SI LA PESTE S'ETAIT INVITEE EN BAIE DE LA HOUGUE EN 1720 ; « L'AFFAIRE VERNE ».**

Photo  
SAHM



Devant une assemblée réduite à 30 personnes, Covid 19 oblige, **Michel AUMONT**, président dit son plaisir de reprendre les activités culturelles, malmenées, en particulier historiques, et présente la conférencière : née à Saint Vaast la Hougue, commune qui lui est chère, (élue en 2019 « village préféré des Français »), docteure ès lettres pour sa thèse : « une société littorale en Cotentin au XVIIIème siècle. Saint Vaast la Hougue », a contribué à l'inscription en 2008 des tours Vauban de la Hougue dans les sites majeurs UNESCO, ce qui lui a valu la nomination de chevalier dans l'ordre des Arts et Lettres, actuelle présidente du cercle généalogique de la

Manche...

**Annick PERROT commence en nous rappelant qu'il y a 300 ans, la peste arrivait à Marseille...** ce qui entrainera des désordres sur la côte est du Cotentin en 1720. La commission Chardon en 1783 visite Granville. Il dira que le siège de l'Amirauté de la Hougue s'était mal conduit...Le siège de l'Amirauté est un tribunal chargé de régler la vie maritime, les gens de mer et leurs activités.

**Annick nous parle de Louis-Alexandre, Comte de Toulouse (1678-1737).** On voit un portrait de Rigaud en 1708. C'est le dernier enfant de Louis XIV et de Mme de Montespan., nommé Amiral du Royaume. Il aura une conduite héroïque durant la guerre de Succession d'Espagne. Fait de longues enquêtes sur les Amirautés, en particulier sur les receveurs et contrôleurs des Amirautés de Saint Malo et de Bretagne... Ce sont des juridictions vieillissantes. A Ouistreham les audiences se tiennent au cabaret !. Suite à un incendie, il n'y a plus d'archives... Annick a consulté les registres paroissiaux et a trouvé un **Pierre-Adrien VERNE, lieutenant de l'Amirauté de Saint Vaast**. Il venait de Quettehou, localité voisine mais les relations étaient conflictuelles... L'année 1720 est une « annus horribilis » pour le Royaume de France : la banqueroute de Law, la peste à Marseille. Il y avait eu deux périodes de pandémies auparavant, celle de Justinien de 541 à 761, puis de 1348 à la première moitié du 19ème siècle (St Louis n'est pas mort de la peste, mais du scorbut). La 3ème pandémie va de 1894 à 2020... En août 2019, il y a eu une peste pulmonaire.

**Le 25 mai 1720 « le Grand St Antoine » revient du Levant, commandé par le Commandant Leveau.** Il est intéressé par la cargaison pour ¼. Fin juin on constate des négligences et le 31 juillet la peste est déclarée. La peste en Provence durera de juillet 1720 à mai 1722. Toute pandémie dure au moins 18 mois. Le bureau de santé est averti le 3 juin que le navire est arrivé en mai. On décharge des ballots de tissus destinés à la foire de Beaucaire...

Depuis 30 ans des recherches sont effectuées... La cupidité de marchands aura fait 120.000 morts... **Le capitaine Chataud, commandant un autre navire** sera enfermé en quarantaine au château d'If... Mais des ballots de soieries seront soustraites de sa cargaison avant la fin du délai de 40 jours.

Un premier cordon sanitaire sera établi sur le Rhône et la Durance... Puis une 2ème ligne : le mur de la peste construit par 5.000 hommes sur 36 kms avec 500 postes de garde.

Avignon et le Comtat Venaissin seront touchés... En décembre 1722 les mesures sont levées. Des mesures sanitaires sont prises ailleurs. Une ordonnance du 11 septembre 1720 déclare la maladie contagieuse. Des émeutes se produisent.

On dispose des barrières sanitaires sur la baie de Seine, du lazaret du Hoc (le Havre) et Rouen jusqu'à Harfleur.

Mais les échevins du Havre n'acceptent pas les vaisseaux de Provence et les navires sont envoyés aux Iles St Marcouf, un « paradis » plus propre pour faire quarantaine, car éloigné de la terre. Granville, à l'ouest du Cotentin échappera à ces mesures.

Des navires venant de Marseille tentent de passer sans faire de quarantaine au Havre. **Le navire l'AIMABLE crée du désordre en rade de la HOUGUE.**

Henri le Vayer, marquis de Fontenay navigue sur le « Beau Château ». Dans ses mémoires, il revient en 1720 et découvre des navires dans la rade de la Hougue. Il prend des mesures pour protéger les

populations, fait sabler des navires de pêcheurs de Quinéville à la redoute de St Marcouf pour empêcher tout débarquement. Paul de Montesquiou d'Artagnan, brigadier, neveu du Maréchal d'Artagnan (conseil du Roi) soutient le Marquis de Fontenay.

Le 23 décembre 1720, le Parlement de Provence prend des mesures « malgré les sages mesures de mai 1720 ».

On utilise des barques de pêche ou à huitres pour transporter des ballots de soieries. Ce faisant, défense de commercer avec Jersey et Aurigny. L'Intendant de Caen est chargé d'appliquer ces mesures, sous peine de mort ...

Pierre-Adrien Verné rédige un mémoire judiciaire, une requête de 10 pages. En décembre, Pierre-Adrien Verné, Pierre Ménard, secrétaire de l'Amirauté et le receveur Christophe vont sur le navire « Saint Nicolas » avec des pêcheurs transporter des ballots de soieries (qui n'étaient pas destinés au peuple). Ils sont arrêtés et en tout 14 personnes sont enfermées à Caen.

Ce serait dû à une vengeance, une dénonciation de pêcheurs ou un complot ? L'Intendant aurait été aidé. Le lieutenant, officier, aurait été prévenu...

Les prévenus sont condamnés à des peines de galère. Les affaires criminelles sont jugées à Caen. Le 12 octobre 1722, ils sont condamnés au bannissement à vie et non aux galères. L'ordre est donné de brûler un navire suspect.

Les représailles ne sont pas du goût du Marquis de Fontenay.

Le 11 juillet 1721, l'ingénieur Vieille vient inspecter les Iles Saint Marcouf. Il inspecte les 64 hommes présents et les 7 marins qui gardent les marchandises du navire l'Aimable. Il y aura un projet de halle et infirmerie. Y aura-t-il un lazaret à St Marcouf ? Il faut se souvenir de la cruauté des peuples qui pillent les navires échoués. Les plus inhumains sont à Tatihou. En 1670 un navire y échoue et est pillé malgré l'intervention du Seigneur de Morsalines.

Annick nous montre le lazaret de Tatihou tel qu'il pourra fonctionner en 1723 : la maison du gardien et la chapelle, la halle, les logements du personnel. La peste s'arrêtera en 1722. Le lazaret sera revu entre le 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècle. On voit les photos actuelles, avec la « salle des parfums ».

**CONCLUSIONS.** Les désordres de 1720-1721 sont dus au fait que l'on a fait passer l'avarice et la cupidité avant la santé. On a trouvé deux boucs émissaires : le lieutenant Chataud à Marseille et Verné à la Hougue où il n'y aura pas la peste.. A Marseille la foire de Beaucaire était très importante. Le maire de Marseille était au courant. Il y avait déjà eu 8 mort. Jean-Baptiste Estelle, échevin à l'époque sera anobli ! Les soieries arrivées à la Hougue étaient destinées à l'aristocratie...

Michel Aumont félicite et remercie la conférencière passionnante et passionnée par tout ce qui concerne sa commune natale...et ouvre le **DEBAT** :

Le bateau de Marseille venait du Levant, de Tripoli, actuel Liban.

Le seigneur de gravage, gravageur, coutume de Normandie.

Les Dames de Caen se battaient lorsqu'il y avait un échouage de marsouins sur la côte. Au bout d'un an et un jour la propriété revenait au découvreur.

Dans la salle des parfums du lazaret on faisait brûler des herbes de Méditerranée : thym, lavande...pour éliminer virus et bacilles. Le mur de Marseille a été construit pour couper les rivières. La contamination a été une épreuve terrible : des gens ont été murés...A Lavalette des mères abandonnaient leurs enfants...Rien à voir avec la covid 19. La moitié des malades de la peste bubonique en réchappaient, mais personne pour la peste pulmonaire. On enterrait dans les églises, puis on brûlait...IL y avait en 1720 environ 17 millions d'habitants en France. 50.000 personnes sont mortes à Marseille, 120.000 en Provence en 1720-1722. En 1348, lors de la peste noire, ce fut 1/3 des Européens. La grippe espagnole en 1917 a fait 40 millions de morts dans le monde, dont 7 millions en France (plus que la guerre 14-18).

En 1732 il y a eu la peste à Granville, en 1770, le choléra...Dans ses notes, Charles de la Morandière situe l'Amirauté de Granville, là où est maintenant la résidence des Amiraux...

Annick dédicacera ensuite aimablement sa thèse, (un gros livre publié aux Editions OREP...)

A Saint Pair sur Mer, le 11 octobre 2020.

Michel Normand.